



Extrait du registre des décisions

Bureau du 22 mars 2018

n° 019-18

Objet : RS - Passation d'avenants aux marchés de travaux pour la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Boisse à Chambéry

- date de convocation le 16 mars 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-deux mars à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 40

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Benoit Perrotton
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Luc Berthoud à Sylvie Vuillermet - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 9

François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Jérôme Esquevin - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Gérard Marcucci - Pierre Perez

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 22 mars 2018

délibération n° 019-18

objet **RS - Passation d'avenants aux marchés de travaux pour la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Boisse à Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, en lien avec Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires des gens du voyage, rappelle que les marchés de travaux relatifs à la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Boisse à Chambéry ont été attribués par décisions du Bureau n° 154-17 le 15 septembre 2017 et n° 164-17 le 26 octobre 2017.

Dans le cadre du chantier, des adaptations techniques ainsi que des demandes complémentaires du maître d'ouvrage ont été prises en compte.

Lot 1 - Démolition / Terrassements / Dallages :

- réalisation de fondations plus profondes à la demande du contrôleur technique.

Lot 2 - Réseaux en tranchée et voirie :

- terrassement complémentaire rendu nécessaire au regard de la mauvaise qualité du terrain existant,
- diminution du diamètre des tampons eaux usées par mesure d'économie,
- modification de l'alimentation eaux usées des blocs sanitaires compte tenu des contraintes techniques de mise en œuvre,
- prise en compte des demandes du service des eaux,
- remplacement des caniveaux pour délimiter les emplacements par de la résine gravillonnée par mesure d'économie,
- mise en place de protections au pied des candélabres,
- mise en remblais de matériaux provenant des déblais du chantier de la nouvelle piscine à proximité afin de permettre à la collectivité de bénéficier de gains financiers importants en n'emmenant pas ces matériaux en décharge.

Lot 3 - Câblages / Eclairage extérieur :

- modification de l'alimentation électrique des blocs sanitaires,
- remplacement des mâts d'éclairage classiques par les mâts d'éclairage sans trappe par souci du vandalisme.

Lot 4 - Espaces verts :

- réalisation de fosses terre-pierres pour les plantations au niveau des voies circulées,
- apport de terre végétale supplémentaire compte tenu de la mauvaise qualité des matériaux sur site,
- remplacement de l'engazonnement des merlons sud par une bâche et des plantations rampantes pour supprimer l'entretien compte tenu de leur pente.

Lot 5 - Modules sanitaires préfabriqués / Automatisme :

- régularisation du montant de l'acte d'engagement suite à une erreur dans la DPGF (décomposition du prix global et forfaitaire) mise à disposition des entreprises au moment de la consultation.

Lot 6 - Charpente / Ossature bois / Couverture bac acier :

- mise en place de plinthes PVC et de protection pour la cloison bois au niveau des évier extérieurs dans la buanderie,
- peinture des murets conservés et des façades extérieures du local gestionnaire,
- peinture intérieure du local gestionnaire,
- remplacement d'une menuiserie extérieure endommagée.

L'ensemble de ces adaptations et modifications entraînent une augmentation des marchés initiaux :

Lot	Marché initial € HT	Avenant n°1 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Evolution
1 - Démolition / Terrassements / Dallages	77 945,00	10 166,00	88 111,00	13,0 %
2 - Réseaux en tranchée et voirie	379 672,50	58 855,27	438 527,77	15,5 %
3 - Câblages / Eclairage extérieur	32 440,00	8 461,00	40 901,00	26,1 %
4 – Espaces verts	59 595,50	21 061,55	80 657,05	35,3 %
5 - Modules sanitaires préfabriqués / Automatisme	449 479,50	12 375,00	461 854,50	2,8 %
6 - Charpente / Ossature bois / Couverture bac acier	202 010,00	22 591,06	224 601,06	11,2 %
Total	1 201 142,50	133 509,88	1 334 652,38	11,1 %

Par ailleurs, compte tenu des conditions météorologiques et des adaptations et modifications apportées au projet, les délais d'exécution des lots suivants sont augmentés :

- lot 1 - Démolition / Terrassements / Dallages : 4,5 semaines,
- lot 2 - Réseaux en tranchée et voirie : 10 semaines,
- lot 4 - Espaces verts : 2 semaines,
- lot 5 - Modules sanitaires préfabriqués / Automatisme : 5 semaines,
- lot 6 - Charpente / Ossature bois / Couverture bac acier : 8 semaines,

Le délai global d'exécution est quant à lui augmenté de 3 semaines.

Il est proposé d'approuver la passation de ces avenants qui ont pour objet :

- de prendre en compte les adaptations et modifications décrites ci-avant,
- de rendre définitifs les prix nouveaux provisoires notifiés en cours de chantier par ordre de service,
- de prolonger les délais d'exécution.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'accueil des gens du voyage,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT et de leurs avenants,

Vu la décision n° 154-17 du Bureau du 15 septembre 2017 attribuant le marché pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Boisse à Chambéry aux entreprises les mieux disantes pour les lots 1, 2, 3, 4 et 5, déclarant infructueux le lot 6, et approuvant le lancement d'une nouvelle consultation pour ce lot,

Vu la décision n° 164-17 du 26 octobre 2017 attribuant le lot 6 du marché de travaux pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Boisse,

Vu les marchés n° F17064, F17065, F17066, F17067, F17068 et F17074,

Vu la commission d'appel d'offres en date du 8 mars 2018,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les avenants aux lots précités du marché de travaux pour les travaux de réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Boisse à Chambéry,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer ces avenants et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 019-18

Objet de l'acte : RS - Passation d'avenants aux marchés de travaux pour la
réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Boisse à
Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 3 - Dossier d'avenant

Date de l'acte : 22 mars 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180322-lmc1H20660H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20660H1

Date de transmission en Préfecture : 30 mars 2018

Date de réception en Préfecture : 30 mars 2018